

JE FAIS MON CERTIFICAT D'IMMATRICULATION SUITE À IMMOBILISATION DE MON VÉHICULE

Changement de titulaire après immobilisation

Se rendre sur www.ants.gov.fr
Puis cliquez sur le bouton mon espace

The screenshot shows the 'Mon Espace' login page on the ANTS website. At the top, there is a search bar and a 'Mon Espace' button. Below the navigation menu, the page is titled 'Mon Espace' and 'JE POSSÈDE DÉJÀ UN COMPTE, JE M'IDENTIFIE'. There are two main options for login: 'Avec mon identifiant ANTS' and 'Avec FranceConnect'. The 'Avec mon identifiant ANTS' section has fields for 'Identifiant *' and 'Mot de passe *', with links for 'Identifiant oublié ?' and 'Mot de passe oublié ?'. A 'ME CONNECTER' button is at the bottom. The 'Avec FranceConnect' section has a 'S'identifier avec FranceConnect' button and a link 'Qu'est-ce que FranceConnect ?'. A blue circle highlights the FranceConnect button.

Se connecter avec **FranceConnect**

Pour ce faire, vous devez disposer soit de votre identifiant Impôts (numéro fiscal et mot de passe) soit de votre identifiant Améli (numéro de sécurité sociale et code).

The screenshot shows the main menu of the ANTS website. The navigation bar includes 'Vos démarches', 'Les titres', 'Les solutions', 'Nos partenaires', 'L'international', 'Nos marchés publics', and 'Contacter l'ANTS'. Below the navigation bar, there are several service tiles. The 'Je souhaite faire une autre demande' tile is circled in blue, and a blue button labeled 'ACCÉDER À VOTRE ESPACE' is located below it.



⇒ Suite au verso

Cliquez sur « je souhaite faire une autre demande »

- puis
1. sélectionnez la catégorie « poser une question ou faire une autre demande »
 2. précisez dans le champ libre la nature de la démarche
 3. suivre les instructions

Scannez et téléchargez les documents suivants :

- fiche d'immobilisation et certificat d'immatriculation si celui-ci n'est pas confisqué
- certificat de cession
- demande de certificat d'immatriculation remplie, datée, signée
- contrôle technique de moins de 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans
- pièce d'identité de l'acquéreur
- justificatif de domicile
- permis de conduire
- assurance en cours de validité

Cochez les conditions légales d'utilisation

Une fois la démarche effectuée, vous pouvez éditer l'accusé d'enregistrement sur lequel figurera le numéro de procédure qui vous permettra de suivre l'état d'avancement de votre dossier.

Suivi de la demande :

Se connecter régulièrement sur le site www.ants.gouv.fr

Puis cliquez sur le bouton mon espace: «mon espace véhicule» puis cliquez sur «mes démarches en cours» afin de consulter l'avancement de votre dossier.

À l'issue de l'instruction de votre dossier, vous recevez un courriel vous invitant à procéder au paiement de votre titre. L'enregistrement du règlement engendrera l'édition d'un Certificat Provisoire d'Immatriculation (CPI). Ce document vous permet de circuler dans l'attente de la réception à votre domicile de votre certificat d'immatriculation définitif (carte grise).